

GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE BILLANCOURT

☎ 01.76 84.14 33 / 01 76 84.14.34

www.cgt-renault.com - e.mail cgtrenault@gmail.com



24 juin 2022

COMPTE RENDU

Atelier classification ingénierie

Emplois étudiés :

- Pilote Groupe Stratégie Fonctions Amont (GSFA)
- Pilote Fonction Élémentaire (PFE) développement.

Personnes présentes :

- 1 représentant par OSR
- 3 personnes de la RH France
- 2 personnes des RH Métier
- 1 consultant extérieur

Par demi-groupe le contenu de l'emploi est étudié sur la base de différentes descriptions du poste de 2015, 2017 et 2021 pour la fonction de PFE. La fiche de 2021 étant récente, la description de l'emploi reste assez similaire. Le groupe a débattu sur la nécessité ou non d'exiger un niveau de diplôme pour ce poste. Le groupe a finalement inscrit la nécessité d'avoir au moins une expérience soit de PFE vie série, soit dans la conception.

Les représentants syndicaux ont insisté pour que cette exigence soit également inscrite dans le contrat de prestation pour éviter d'avoir à former les salariés en prestation sur ce poste.

L'après-midi a été consacrée à la cotation de poste. Le constat est sans appel, les RH font la cotation la plus basse de tout le groupe. Les représentants syndicaux sont un peu au-dessus. En tant que représentant CGT, nous étions généralement les plus hauts.

Finalement la fonction de Pilote GSFA a été cotée à 45 points soit la position G13. Les autres OS ainsi que les RH semblaient satisfaits de cette cotation, le poste étant considéré comme équivalent à Chef de Service. Pourtant quand on sait que le chef de service a 3 hiérarchiques au-dessus de lui (Directeur métier, directeur DEA-V, DEA-M, DEA-S et directeur ingénierie pour 5 échelons) on peut donc constater que la position de G13 est sous-évaluée.

Pour la fonction PFE, la cotation finale a été de 33 ou 34 points soit la position E10 voire E9. Aujourd'hui le poste de PFE est tenu quasi exclusivement par des cadres, demain ils ne le seront plus. Là aussi cette cotation est sous-évaluée.

Dans le détail, nous étions en désaccord sur les critères de complexité et d'autonomie en demandant 7 points contre les 5 proposés. De même pour la communication que nous estimions à 7 points contre les 6 accordés voire 5 pour les propositions les plus basses. Selon notre cotation le PFE aurait été F11.

Commentaire CGT

Ces premiers exemples de cotations ne vont pas dans le bon sens. Il en ressort en premier lieu une sous-classification des emplois. Dans un second temps, la classification du poste de PFE se solde par une perte du statut de cadre pour tous les salariés occupant cette fonction. Enfin, il est possible de constater l'effet pervers de cette nouvelle convention où l'on exige de l'expérience pour occuper un poste, mais elle n'est plus un motif d'augmentation du salaire. Désormais, c'est bien la fonction et non plus les expériences et les diplômes qui définissent la rémunération.